

**BAIL GRACIEUX DE DROIT DE CHASSE
ET DE DESTRUCTION DES « ESPÈCES SUSCEPTIBLES
D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS » (ESOD)**

Entre :

L'association de chasse de :

.....

Représentée par son Président,

Madame, Monsieur.....

Dont le siège social est situé :.....

Et, Madame, Monsieur :.....

Raison sociale :(GAEC-EARL-SCI...).....

.....

.....

Le propriétaire et les ayants droit déclarent faire apport des droits de chasse et de destruction des « ESOD » au profit de l'Association de chasse de

.....

sur l'ensemble de leur propriété.

En aucun cas, ce bail ne pourra faire l'objet d'une sous location de l'une ou l'autre des parties. En cas de vente le présent bail deviendra caduc.

Cette propriété est située, sur la commune de

et de

lieux dits :

pour une superficie totale foncière non bâtie de.....

(éventuellement pourra y être joint une copie de la matrice cadastrale)

L'association de chasse de, s'engage à faire respecter la police de la chasse, les règles de sécurité, ses statuts, son règlement intérieur et les clauses particulières éventuelles du présent bail.

Clauses particulières éventuelles :

-
-
-
-
-

Le présent bail est valable pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le 31 décembre de chaque année.

La résiliation intervenant le 30 juin de l'année suivante, correspondant à la fin de l'année cynégétique.

Fait à :, le

Le propriétaire détenteur du droit de chasse

Madame, Monsieur,

Le Président de l'Association de Chasse

Madame, Monsieur,

(Porter la mention « lu et approuvé »)

(porter la mention « lu et approuvé »)

Le présent document est rédigé en 3 exemplaires :

↪ Un pour le propriétaire

↪ Un pour l'Association de chasse

↪ Un déposé à la Fédération des Chasseurs